

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le 27/03/2026

ID : 033-213304470-20260325-005_003_2026-AI

Le Maire,
Jérôme ROBERTEAU



Réf. : 078-2026

République Française

Département de la GIRONDE

Arrondissement de LIBOURNE

Canton de COUTRAS

Commune de

SAINT MEDARD DE GUIZIERES



ARRETE DU MAIRE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE AU 2ème ADJOINT

Monsieur Didier LANDRY

Réf. 005-003-2026

Le Maire de la Commune de SAINT MEDARD DE GUIZIERES,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18, qui confère le pouvoir au Maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal n° 021-2026 du 20 mars 2026 fixant à cinq le nombre d'adjoints au Maire,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints en date du 20 mars 2026,

Considérant que pour le bon fonctionnement des services, il convient de donner des délégations de fonctions et de signature aux adjoints au Maire,

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur Didier LANDRY, 2^{ème} Adjoint, est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Enfance - Jeunesse (décisions et signature concernant toutes les démarches relatives aux organisations des services enfance et jeunesse ainsi que du service animation jeunesse, relation et prise de décision quant aux organisation des ALSH avec la Cali), en relation avec le 1^{er} adjoint.
- Education - Ecole (signature de tous documents administratifs relatifs au service communal chargé de l'éducation et de l'école, courriers, bons de commandes, certificats), en relation avec le 1^{er} adjoint.
- Transport scolaire (signature de tous documents administratifs, organisation du service et relation avec le service organisateur).
- Piscine et Camping (mise en place, organisation et fonctionnement des structures, signature concernant tous les documents administratifs et recrutements nécessaire au fonctionnement de ces structures), en relation avec le 1^{er} adjoint.

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le

27/03/2026

ID : 033-213304470-20260325-005_003_2026-AI

Le Maire,
Jérôme ROBERTEAU



- Service technique (organisation et gestion de l'équipe technique, signature et décisions relatives au fonctionnement du service technique communal, délivrance et signature des autorisations d'absences et des ordres de missions du personnel technique, signature des devis et bons de commandes en lien avec le service)
- Travaux – réseaux – voirie – accessibilité (élaboration, avis et signature des actes relatifs aux travaux de tous ordres, signature d'attestations et de certificats, signature de tous documents administratifs y afférents).
- Entretien des bâtiments et du matériel technique et roulant (signature de tous documents administratifs et bons de commandes relatifs à l'entretien des bâtiments et matériels).
- Sureté.
- Sécurité.
- Environnement.
- Prévention et sécurité communales en relation avec la Police Municipale.
- Plan communal de sauvegarde
- Suivi et mise à jour du Document Unique.

Article 2 :

Cette délégation entrainera délégation de signature des documents relatifs aux domaines énumérés ci-dessus.

La signature de Monsieur Didier LANDRY, des pièces et actes correspondants aux domaines sus mentionnés devra être précédée de la formule suivante « par délégation du Maire ».

Article 3 :

Le Maire de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Monsieur le Sous-Préfet de Libourne.
Monsieur le Trésorier de Coutras.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de BORDEAUX, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Saint Médard de Guizières, le 25 mars 2026

Notifié à
M. Didier LANDRY
Le 25/03/2026
Signature

Le Maire,
Jérôme ROBERTEAU